

Commune de Longechenal
131 rue de la soierie
38690 Longechenal

Séance du Conseil municipal du 25 mars 2022 à 20h00
COMPTE RENDU tenant lieu de PROCES VERBAL

Date de la convocation : le 18 mars 2022

Affichée : le 18 mars 2022

Nombre de conseillers en exercice : 15

Absent avec procuration : 2

Absent excusé : 1

Absent : 1

L'an deux mil vingt-deux, le 25 mars à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Longechenal dûment convoqué en séance ordinaire, s'est réuni sous la présidence de M. Charles FERRAND, maire.

Présents : M. Charles FERRAND, maire, Mmes Claire LASSEUR, Marie Christine ROUDET, M. Patrick FERRAND, adjoints, M. Sébastien BELLIN-CROYAT, M. Gilles CHAVANT, M. Romaric CHAVANT, M. Daniel GIMENEZ, M. Michel LAURENT, Mme Aurélie NICOD, Mme Stéphanie RUIZ.

Absents avec procuration : Mme Margaux DROOGMANS donne procuration à Mme Claire LASSEUR, M. Christophe PRUDHOMME donne procuration à M. Patrick FERRAND

Absent excusé : M Raphaël COMTE

Absent : M. Christophe DELMAS

Secrétaire de séance : Patrick FERRAND

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Charles FERRAND, maire. Il donne lecture des pouvoirs donné par : Mme Margaux DROOGMANS à Mme Claire LASSEUR et M. Christophe PRUDHOMME à M. Patrick FERRAND

Validation du compte rendu du conseil municipal du 11/03/2022.

Il est demandé d'apporter des modifications au compte rendu

1-Mme Aurélie Nicod précise que pour le point 6 **Clôture mitoyenne** : la clôture mitoyenne son abstention ne figure pas au compte rendu, les votes sont donc répartis de la manière suivante :

Décide : pour : 6 contre : 0 abstention :1 de participer à hauteur de 100.00 €

Décide : pour : 5 contre : 0 abstention :0 de participer à hauteur de 200.00 €

2- M. Gilles Chavant demande un ajout au point 2 **Signalisation verticale voirie** qui devient dans son cinquième alinéa (ajout en italique) :

« Suite à cette présentation, certains élus ne considèrent pas que la signalisation rue de la gare soit judicieuse pour *trois* raisons :

Affiché le 02/04/2022

Charge monsieur le maire de transmettre les deux décisions aux services concernés, pour application.
Autorise à signer toutes pièces se rapportant à ces deux décisions.

2/ Emprunt 2022

M le maire explique le contexte actuel de l'évolution rapide des taux des crédits. Il expose les projets et les potentiels besoins de financement :

- Le bilan de l'exercice clos le 31/12/2021 fait apparaître des disponibilités à hauteur de 489 430,00 €
- Les dettes à long terme s'élèvent à 417 030,00 € à la clôture.
- Si le choix du conseil est de s'orienter, au cours du mandat, vers les investissements envisagés par les études de l'année 2021, le recours à l'emprunt s'avère nécessaire, la commission budget finances de février dernier a débattu de cette éventualité et du recours à un emprunt de 400 000,00 €.

Pour cela trois prêteurs aux collectivités ont été consultés pour ce montant. Les trois ont fait une offre commerciale, selon des matrices de prêt propres à chaque établissement bancaire.

M. Gilles CHAVANT et M. Daniel GIMENEZ comprennent la situation de la hausse rapide des taux, mais s'interrogent sur la nécessité d'un tel volume d'emprunt. M. Patrick FERRAND et Mme Claire LASSEUR préfèrent quant à eux de ne pas laisser passer l'opportunité et pensent qu'il faut anticiper.

Après présentation des offres il est demandé au conseil municipal de bien vouloir délibérer

Décide pour : 10 voix contre : 1 abstention : 2

De contracter auprès de la Caisse régionale de Crédit Agricole mutuel Centre-est un emprunt de 400 000.00 €

Objet ; Financement investissement

Prêt d'un montant : 400 000.00 €

Durée : 240 mois

Taux fixe : 1.64 %

Frais de dossier 400 €

Périodicité retenue : annuelle, une annuité de 23 621.09 €

Remboursement anticipé : Possible moyennant le versement d'une indemnité (2 mois d'intérêts assortis d'une indemnité actuarielle)

De charger Monsieur Charles FERRAND, agissant en qualité de Maire de signer le contrat et les documents à intervenir pour la réalisation de cet emprunt.

Monsieur le maire quitte la séance

3/Compte administratif 2021

Monsieur Patrick FERRAND prend la présidence. Mme Marie-Christine ROUDET présente le compte administratif de la commune de l'exercice 2021 et les autorisations spéciales qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte d'administration dressé par le président, accompagné du compte de gestion du receveur.

Procédant au règlement définitif du Budget 2021, il propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

Affiché le 02/04/2022

	Dépenses	Recettes
INVESTISSEMENTS		
Opérations de l'exercice	247 102.73	96 593.41
Bordereaux d'annulation		
FONCTIONNEMENT		
Opérations de l'exercice	310 017.78	404 830.32
Bordereaux d'annulation	338.29	200.00
Total Cumulés	556 782.22	501223.73

Résultats de l'exercice 2021 :

Excédent de + 94 950.83 € en fonctionnement et Déficit de - 150 509.32 € en investissement, soit un **résultat de l'exercice : déficit de - 55 558.49 €**

Résultats antérieurs au 31/12/2020 (avec les reports d'exercices antérieurs et après affectation à l'investissement de 24 000.00 € de l'excédent de fonctionnement 2020) **+ 541 046.59 €**

soit un excédent cumulé de l'exercice 2021 : +485 488.10 €

Il est demandé aux membres présents de bien vouloir en délibérer,

Le conseil municipal, hors de la présence de monsieur le maire, après en avoir délibéré,

Décide : pour : 13 contre : 0 abstention : 0

Approuve le compte administratif 2021 et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

Déclare toutes les opérations de l'exercice 2021 définitivement closes et les crédits annulés.

Retour de M le maire qui remercie le conseil municipal pour sa confiance.

4/ Compte de gestion 2021

Après lecture du compte de gestion produit par M le maire, et après s'être assuré que les receveurs ont repris dans leurs écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, il est demandé aux membres de bien vouloir délibérer :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide : pour : 13 contre : 0 abstention : 0

D'approuver le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021,

Dit que le compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes,

Autorise le maire à signer le compte de gestion 2021.

5/Affectation du résultat 2021

Monsieur le Maire rappelle tout d'abord la situation générale :

Rappel excédent reporté de la section d'Investissement, année 2020 : + 249 920.70 €
Rappel excédent reporté de la section de fonctionnement, année 2020 : + 291 125.89 €

Solde d'exécution (déficit) section investissement : - 150 509.32 €
Rajout intégration solde (excédent) section investissement AFR + 237.95 €
Solde d'exécution (déficit) section investissement total de - 150 271.37 €

Solde d'exécution (excédent) section fonctionnement : + 94 950.83 €
Rajout intégration solde (excédent) section fonctionnement AFR + 2141.52 €
Solde d'exécution (excédent) section fonctionnement total de + 97 092 35 €

Restes à réaliser Section d'investissement en dépenses - 47 656.00 €
Restes à réaliser Section d'investissement en recettes + 0.00 €

Il est proposé au conseil municipal d'affecter l'excédent de fonctionnement de 2021 au budget primitif 2022 de la manière suivante :

Compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé +300 000.00 €
Excédent de résultat de fonctionnement reporté Chapitre 002 : + 86 076.72 €
Excédent de résultat d'Investissement reporté Chapitre 001 : + 99 411.38 €

M le maire demande au conseil municipal de bien vouloir en délibérer,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide : pour : 13 contre : 0 abstention : 0

D'affecter les sommes comme exposé précédemment au Budget primitif 2022.

M le maire présente ensuite, conformément à la loi, l'Etat annuel 2021 des indemnités des élus municipaux.

6/ Budget primitif 2022

Monsieur le maire indique que dans la construction du budget 2022, il a été visé l'équilibre de la section de fonctionnement, et la plus grande sincérité au regard des éléments connus.

Mme Marie-Christine ROUDET présente le projet de budget.

Fonctionnement	BP 2022
011 Charges à caractère général	128 011,00 €
012 Charges de personnel	134 890,00 €
014 Atténuation de produits	20 000,00 €
65 Autres charges de gestion courante	36 445,00 €
66 Charges financières	13 985,00 €
023 Virement à l'investissement	48 709,00 €
042 Opération d'ordre transfert/sections	21 600,00 €
022 Dépenses imprévues	1 000,00
Dépenses	404 640,00 €
002 Excédent antérieur reporté	86 076,72 €
013 Atténuation des charges	4 500,00 €
70 Produits de services	22 380,00 €
73 Impôts et taxes	225 200,00 €
74 Dotations et participations	121 860,00 €
75 Autres produits de gestion courante	30 600,00 €
77 Produits exceptionnels	100,00 €
Recettes	404 640,00 €

Investissement	BP 2022
165 dépôt et cautionnement	600,00 €
16 Emprunts et dettes assimilés	24 556,00 €
20 Etudes - logiciels Reste à réaliser	47 700,00 €
204 subventions équipement versées	4 665,00 €
21 immobilisation corporelle	32 760,00 €
23 Immobilisation en cours	305 531,00 €
0 41 opérations d'ordre	22 123,20 €
Dépenses	437 935,20 €
001 Excédent Inv., reporté	99 411,38
021 Emprunt	200 000,00 €
021 Virement fonctionnement (du ch. 023)	48 709,00 €
10222 FC TVA	22 000,00 €
10226 T A	4 000,00 €
1068 Excédent fonctionnement	300 000,00 €
13 Subventions Investissement	9 072,00 €
040 Opérations ordre transfert entre sections	21 600,00 €
041 opérations ordre patrimoniales	22 123,20 €
Recettes	726 915,58 €

Des précisions sont demandées sur certaines augmentations et affectations (augmentation du budget lié à la cantine, du fait d'une fermeture partielle liée à la COVID l'année précédente et d'une

plus grande fréquentation actuelle, affectation sur deux lignes des primes d'assurance en lieu et place d'une seule auparavant).

Après présentation de ces différents éléments, monsieur le maire demande de bien vouloir en délibérer.

Le conseil après en avoir délibéré,

Décide pour : 13 contre : 0 abstention : 0

D'adopter le budget primitif 2022 tel qu'il a été présenté.

Arrivée de M Christophe PRUDHOMME.

7/ Unité PAC école

M le maire explique que l'installation de chauffage de notre école dépend d'une chaudière fioul pour les anciennes classes et de deux PAC (pompes à chaleur), dispositif aérothermique en usage depuis 9 ans dans la partie plus récente.

La société CLIMACCORD qui assure depuis plusieurs années le contrat d'entretien, dans sa visite du 6 décembre 2021 a constaté un défaut de fonctionnement sur l'une des deux machines, concluant à une PAC hors service à la suite d'un problème électrique : surcharge ou micros-coupures d'alimentation.

La société CLIMACCORD a proposé un devis de réparation et un devis de changement de PAC, tout en dénonçant le contrat de maintenance avec la commune pour des raisons internes à cette entreprise.

Face à ce constat l'entreprise Mario GIACOMINI, située à Faverges de la Tour, a été consultée pour une offre de remplacement de la PAC et indépendamment pour un contrat de maintenance.

Le risque électrique étant acquis dans notre contrat d'assurances multirisques, ceci a fait l'objet d'une déclaration de sinistre auprès de la SMACL, qui après expertise versera une indemnité.

Le conseil municipal prévoit d'équiper à terme, les bâtiments communaux d'une chaufferie centralisée au bois qui pourrait, si le projet se poursuit, entrer en fonctionnement à l'automne 2023 au plus tôt.

Il apparaît donc nécessaire de procéder au changement de la PAC hors d'usage avant l'hiver prochain, par la suite l'installation resterait en place en secours.

Il est proposé au conseil de choisir l'offre de changement de PAC faite par l'entreprise GIACOMINI.

Après en avoir délibéré le conseil,

Décide : pour : 13 contre : 0 abstention : 0

De valider le devis de la société Mario GIACOMINI, pour un montant de 14 500.00 euros HT.

De charger M le maire de signer tout document relatif à ce dossier.

8/ Appartement rue de la Soierie

M Le maire rappelle que lors du conseil municipal du 23 octobre 2021 le loyer du logement communal situé aux 59 rue de la soierie a été révisé. Ce logement est loué depuis le 30 novembre 2019. Afin de minimiser la régularisation des charges du mois de décembre et à la demande de la locataire la provision pour charge a été portée à 10 euros comme pour les autres logements depuis janvier 2022. Il est proposé au Conseil Municipal de valider l'application de l'augmentation de cette provision.

- 10,00 euros au lieu de 7,00 euros

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir en délibérer.

Affiché le 02/04/2022

Après en avoir délibéré le conseil,

Décide : pour : 13 contre : 0 abstention : 0

De valider la hausse de la provision mensuelle à 10 euros,

Soit **558.50 €** de loyer mensuel, plus 10.00 € mensuel de charges pour les ordures ménagères. Le loyer est payable chaque mois à la mairie de Longechenal.

Les charges étant régularisées auprès des locataires en fin d'année en fonction des coûts payés par la commune.

De charger monsieur le maire d'informer la locataire de ces décisions et de signer tout document relatif à ce dossier.

9/ Subvention ADEME

M le Maire rappelle que lors de la séance du vendredi 11 mars dernier, le conseil municipal a délibéré afin de désigner une équipe de maîtrise d'œuvre pour la création d'une chaufferie biomasse avec un réseau de distribution, venant desservir les bâtiments à proximité.

Pour aider à agir pour la transition écologique et passer au renouvelable grâce à la biomasse énergie, l'ADEME apporte une aide financière à la réalisation de l'étude de faisabilité des installations de production de chaleur à partir de biomasse.

Il rappelle que l'étude ne doit pas déjà être commencée ou commandée, et que l'octroi de l'aide est conditionné au recours à un prestataire dont les compétences respectent un référentiel validé par l'ADEME.

Il est proposé au conseil municipal de demander une aide auprès de l'ADEME (agence pour le développement et la maîtrise de l'énergie) pour une dépense d'étude technico-économique de faisabilité d'une chaufferie biomasse et d'un réseau de chauffage pour alimenter des bâtiments publics dans le centre village de Longechenal.

Montant de dépense hors taxes :	3 650,00 €
Taux d'aide attendue :	50 %
Aide attendue :	1 825,00 €

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir en délibérer.

Après en avoir délibéré le conseil,

Décide pour : 13 contre : 0 abstention : 0

De solliciter l'ADEME pour une aide au financement de la prestation maîtrise d'ouvrage, avant de passer commande,

De charger monsieur le maire à transmettre cette demande de subvention au service de l'ADEME,

D'autoriser monsieur le maire à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

8./Questions diverses

Jeux city stade

Les jeux acquis avec l'argent du comice agricole ont été installés ce samedi 19 mars par les adjoints et élus assistés de quelques volontaires, il reste à mettre en place le géotextile et la couche de gravier au sol. Après le contrôle de sécurité l'espace pourra être ouvert au public.

Modification n°2 du PLUi

Les demandes communales concernant la modification N° 2 du PLUi, ont fait l'objet ce 22 mars 2022 d'un point d'échange entre le pôle aménagement du territoire de Bièvre Isère et notre adjoint président la commission urbanisme, accompagné du maire. Un point précis sera effectué lors d'un prochain conseil.

Site internet

Le site Internet est en ligne après des mois de travail de l'équipe communication, reste à compléter certaines rubriques et à faire vivre le site.

Points divers

Le conseil municipal est ensuite informé des décisions prises par le conseil communautaire concernant le développement de l'agriculture et de l'économie sur le territoire de Bièvre Isère Communauté..

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève la séance.

Séance levée à 22h43.



